

6^e édition - Événement *En marche pour la parité*¹ **Assurer la participation paritaire des femmes aux décisions politiques!**

Québec, le 20 avril 2021 – Plus tôt aujourd’hui, en ouverture de la 6^e édition de l’événement *En marche pour la parité*, la présidente du CA du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), Mme Thérèse Mailloux, a interpellé l’ensemble des élu.e.s de l’Assemblée nationale du Québec afin qu’ils adoptent, avec diligence, des mesures concrètes pour **assurer la participation paritaire** des femmes aux décisions politiques. Qu’attend-on au juste pour reprendre l’étude du projet de loi 39 sur la réforme du mode de scrutin, et ainsi, le bonifier et mettre en vigueur les dispositions sur la parité pour en garantir la pérennité une fois pour toutes à l’Assemblée nationale du Québec?

Alors que la pandémie fait ressortir la fragilité des acquis pour les femmes, il est encore plus impératif que ces dernières soient présentes à égalité avec leurs confrères pour pouvoir influencer les décisions politiques et ce, à tous les paliers et dans toutes les sphères du pouvoir. Dès le printemps 2020, les femmes ont sonné l’alarme. Aujourd’hui, lors du panel *En marche pour la parité* animé par Mme Pascale Navarro, les invitées d’honneur de cette 6^e édition, Mesdames **Isabelle Charest**, députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable de la Condition féminine, **Isabelle Melançon**, **Christine Labrie** et **Méganne Perry Melançon**, porte-paroles de leurs partis en matière de condition féminine, ont insisté sur l’importance pour les femmes de travailler ensemble afin d’assurer leur participation paritaire à la relance post-pandémie.

Profitant de l’occasion, la présidente du **GFPD** a plaidé pour la reprise de l’étude du projet de loi 39 : « *Le projet de loi 39 sur la réforme du mode de scrutin fait du sur place en ce moment au détriment de la démocratie et de la parité. Pourtant, ce projet de loi représente une occasion unique de passer à l’histoire afin d’ajouter des mesures concrètes, par la voie législative, pour assurer durablement la participation paritaire des femmes à ce palier de gouvernance si important, celui de l’Assemblée nationale* ».

Rien ne bouge malgré des gestes concrets, posés depuis 2016, par les parlementaires, le gouvernement, les chef.fe.s de parti et le **GFPD**. Notamment :

- 20 avril 2016, Jean Charest et Pauline Marois, coprésident.e.s d’honneur de la première édition de l’événement *En marche pour la parité*, signent la **Déclaration** de l’événement.
- Décembre 2017, une commission parlementaire entend plusieurs groupes sur la place des femmes en politique réclamant une loi pour rendre l’Assemblée nationale paritaire, dont le **GFPD**.
- 26 avril 2017, l’Assemblée nationale adopte à l’unanimité une **motion** en faveur de la parité.
- 28 avril 2018, le **GFPD** remet en mains propres aux **chef.fe.s des partis politiques**, un **projet de loi** en faveur de la parité et un **manifeste** en expliquant sa nécessité.

¹ Initié par le **GFPD**, cet événement non partisan vise à sensibiliser les citoyens.nes et les élu.e.s à la nécessité d’instaurer la parité dans toutes les sphères décisionnelles de notre société. Il s’inspire de la démarche que les suffragettes ont adoptée afin d’acquiescer le droit de vote des femmes au Québec, il y aura 81 ans le 25 avril prochain. Cette démarche est soutenue par des partenaires pour la parité qui regroupent à ce jour 35 organisations comprenant plus de 477 organismes alliés, soit plus de 1 427 500 personnes qui réclament une loi garantissant la parité femmes-hommes au sein des instances de décisions politiques.

- 22 janvier 2020, le **GFPD** présente son mémoire « **Réforme du mode de scrutin - La parité : une exigence à introduire dans la Loi électorale du Québec dès maintenant!** » dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin.

Un consensus social majeur autour d'une obligation de parité

« Pour la première fois dans l'histoire du Québec, il y a un consensus social majeur autour d'une obligation de parité. Le gouvernement en a jeté les bases dans son projet de loi et la ministre responsable, Mme Sonia LeBel, a même laissé entendre, lors de l'adoption de principe du projet de loi, le 8 octobre dernier, qu'elle était prête à les bonifier. Les partis de l'opposition sont également d'accord avec l'introduction de telles règles alors que parallèlement, les sondages² indiquent que l'opinion publique est en faveur d'une représentation paritaire des candidatures et des élu.e.s et que cet appui est en constante évolution », de dire Thérèse Mailloux.

Parce que rien n'est acquis

Les femmes ont atteint une proportion intéressante de députées aux dernières élections de 2018, mais cette progression, faut-il le rappeler, n'est pas linéaire. Leur représentation a connu des reculs au cours de la dernière décennie et, sans obligation législative, rien n'assure qu'elle se maintiendra à un niveau acceptable. Dès qu'il y a changement de conjoncture, comme on le voit avec la crise sanitaire actuelle, les avancées des femmes peuvent être remises en question.

Assurer et garantir la parité

Pour une sixième année, le **Groupe Femmes, Politique et Démocratie** demande à nos élu.e.s de contribuer à accélérer l'histoire. Jumelé au contexte pandémique avec, pour toile de fonds, de nombreux reculs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il y a urgence d'agir au nom de l'équité et de la démocratie paritaire et inclusive. « Notre espoir est que les parlementaires s'inspirent d'**Adélard Godbout** qui, il y a 81 ans, accordait le droit de vote aux femmes, et qu'ils acceptent enfin de légiférer, de poser des gestes concrets », de conclure Thérèse Mailloux.

-30-

Source : Groupe Femmes, Politique et Démocratie

Demande d'entrevue : Nathalie Lavoie, analyste politique, affaires publiques et politologue, **GFPD**

Cellulaire : **581 990-5305**

² Source : « Projet de loi sur la réforme du mode de scrutin : il faut sauver la parité », texte d'opinion de Thérèse Mailloux et 21 autres signataires, *La Presse*, section Débats, 29 mars 2021.



Les membres du conseil d'administration du *GFPD*

Thérèse Mailloux
Présidente

Esther Salomon
Vice-présidente

Alban D'Amours
Trésorier

Marie Lavigne
Secrétaire

Jean-Pierre Charbonneau

Carole Théberge

Marc Jeannotte

Marjolaine Étienne

André Forgues

Diane Lavallée

Micheline Paradis

Marie-Claude Prémont